

témoin oculaire. Les députés partisans du ministère démis passèrent à gauche de l'orateur, et comme il n'y avait pas assez de pupitres, beaucoup s'assèrent sur de simples chaises — pour bien marquer dès le début qu'il n'y aurait ni compromis, ni quartier, et que c'était la lutte à mort qui commençait.

1878.—M. Angers défend la constitution

De *leader* de la chambre, M. Angers devint le chef de l'opposition. Le regard en feu, il donna le 8 mars des explications qui avaient été retardées à la demande du Lieutenant-Gouverneur. Il est intéressant, aujourd'hui, de les relire. En voici les premiers mots :

“ Mon devoir est d'annoncer à la chambre que le cabinet de Boucherville n'a point résigné. Un gouvernement possédant la confiance de la grande majorité de l'Assemblée représentative et de la presque totalité du Conseil législatif n'a pas le droit de résigner s'il a à cœur les intérêts du pays et le respect de son devoir. Ce gouvernement a reçu du Lieutenant-Gouverneur un renvoi d'office. ”

La veille, le 7 mars, M. Loranger, alors député de Laval, secondé par M. Lynch, député de Brome, avait fait une proposition pour laquelle M. Angers et le parti conservateur tout entier se prononcèrent. J'en cite ce qui suit :

“ L'Assemblée législative désire respectueusement à Votre Excellence qu'il existe dans cette chambre un parti politique possédant la confiance du pays et jouissant dans cette chambre d'une majorité considérable ; que ce parti est capable d'administrer les affaires publiques, et que la prorogation des chambres maintenant serait préjudiciable à la législation et aux intérêts du pays.

“ L'Assemblée législative désire représenter à Votre Excellence que le fait que la minorité contrôle les affaires publiques, est la cause de l'embarras où se trouve la Province, par la suspension de la lecture du bill des subsides ; et qu'une solution prompte peut être apportée à cette difficulté, en se conformant à la constitution.

“ L'Assemblée législative désire représenter à Votre Excellence, que vu qu'il existe en cette Chambre un parti politique